

Barret-Brivazac; le ch. Dartigue, Brivazac soeur, Brivazac frère Barret de Latour; Didiart, prêtre; l'abbé du Myrat, archid. chanoine de Sainte-André, commissaire nommé pour le mariage susdit"

Le chevalier Léon de Brivazac fut le dernier gouverneur du Fort du Hâ. En septembre 1790, un premier contingent de prisonniers ayant été envoyé à la Tour anglaise, le gouverneur de Brivazac fut invité "à placer une sentinelle à ladite tour (†) pour garder les gens qui y étaient enfermés".

Léon de Brivazac émigra en 1792; ses biens à Pessac furent saisis.

Le 12 septembre 1792, on vendit aux enchères publiques six charrettes de foin, regain et pacage d'une prairie de 4 journaux pour la somme de 405 livres, le tout appartenant à l'émigré. On vendit à la même date sa récolte de vin sur pied (16 journaux) pour 2500 livres.

M. de Brivazac rentra en France en 1802. Il commandait la garde à cheval à Bordeaux lorsque Napoléon Ier passa dans cette ville en 1808 pour se rendre en Espagne avec son armée. Il reçut deux tabatières ornées du chiffre de l'Empereur.

En 1814, le chevalier Léon de Brivazac alla au devant du duc d'Angoulême et fit partie de sa garde d'honneur.

Le domaine de Brivazac appartenait sous le second empire à M. Roumy.

(1) - Registres paroissiaux

(†) - Cette tour existe toujours. On en aperçoit le faite du cours d'Albret, à l'angle de la rue Dufau.

Le "Fort Manoir".

Ce nom intrigue les gens qui se demandent ce qu'il peut bien signifier.

Le Fort Manoir est un élégant immeuble tout blanc, peu élevé, mais s'étendant en largeur, flanqué sur un côté de deux tours carrées et crénelées, l'une étant plus haute que l'autre. Les tours représentent le fort et l'immeuble le château, le manoir, d'où Fort-Manoir...

Voilà ce qu'on suppose; mais il faut en rabattre.

Le Fort-Manoir, ainsi orthographié sur les plans, doit s'écrire en deux mots "Dufort-Manoir" qui était simplement le nom d'un des anciens propriétaires, devenu ^{fou} vers 1864, ~~illicite~~ (10).

Cette belle résidence est dissimulée par les épaisses frondaisons du parc qui l'entoure; on y accède par une longue allée que borde une pièce d'eau propice au canotage.

Devant le domaine passe une voie baptisée boulevard du Fort-Manoir. Une autre voie vient y aboutir appelée, celle-ci, boulevard Saige.

Le Fort-Manoir - nous l'écrivons ainsi pour nous conformer à l'usage - a appartenu à Saige - qui fut maire de Bordeaux pendant la Révolution et décapité - ou à ses descendants. On s'explique par suite les noms de Saige et de Fort Manoir attribués à ces deux boulevards qui se rejoignent.

~~M. Pinosa~~ [Propriétaire actuel; M. Pinosa.

(10) archives municipales de Pessac

Fanny - Fontaine.

Ce domaine était la propriété de Sarget de La Fontaine négociant-armateur à Bordeaux.

Très riche, Sarget avait fait l'acquisition de la maison Acquart, 5 cours de l'Intendance, qui prit depuis lors le nom d'hôtel Sarget.

Le négociant-armateur possédait plusieurs immeubles situés également cours de l'Intendance et sur l'emplacement desquels a été construit la galerie dénommée "passage Sarget".

Ce personnage fut l'un des créateurs de la compagnie qui acheva le pont de Bordeaux où il paya de sa personne et de son argent quand l'Etat eut abandonné cette grosse entreprise. Il fut créé baron en 1830.

Fanny-Fontaine est resté longtemps la propriété de la baronne Sarget. Il appartient aujourd'hui à la famille D. Cordie

Sauvage.

Quand on suit le chemin de Sauvage, allant vers celui du Haut-Lévêque, on aperçoit à droite, une maison bourgeoise élevée de deux étages, le second mansardé. Cet immeuble a été bâti en 1870 pour le comte de Sauvage, gros propriétaire terrien.

Il y avait précédemment, sur le même point, un bien appartenant au sieur Dutasta car ce nom figure sur le plan cadastral de 1844.

Dutasta était apparemment un descendant de Guillaume du Taster qui vivait au quatorzième siècle dans la paroisse de Pessac où il avait des terres. La lettre "r" fut supprimée sans doute pour raison d'euphonie.

La demeure du comte de Sauvage a eu, après celui-ci, plusieurs autres propriétaires entre autres le négociant Syreizol et Bellegarde. Elle appartient depuis cinq ans aux soeurs du Bon Pasteur qui y ont établi une maison de retraite pour dames âgées.

Au moment des désastres de juin 1940, le général Parisot résida une quinzaine de jours dans l'ancien hôtel du comte de Sauvage; il avait, paraît-il, quelques plans militaires à étudier.

Ayant pris congé des soeurs du Bon Pasteur, le général Parisot s'embarqua dans un avion à Beutre et passa au-dessus de la maison de retraite assez bas pour être reconnu des bonnes religieuses et leur adresser un dernier salut. (11),

(11) Renseignements fournis par les
soeurs du Bon Pasteur

Depuis assez longtemps déjà, il y a eu un lotissement des terrains du comte de Sauvage et le nom de ce dernier a été attribué au chemin ouvert sur une partie de ces terrains.

o o o

Le Haut Levêque.

Il y a eu d'abord le quartier dit de Lévêque et un domaine du même nom, ayant une vaste étendue et où s'élevait un chalet en bois habité par M. Barroussel. Ce chalet fut détruit par un incendie le jour du premier janvier en 1893 ou 1894. A la place, M. Barroussel fils, qui exploitait à Bordeaux plusieurs magasins de chaussures, fit bâtir un château appelé Haut-Lévêque parce qu'il est édifié sur une butte d'où l'on domine la contrée.

Le Haut-Lévêque est depuis déjà assez longtemps la propriété d'une société qui y a fondé, à cinq ou six cents mètres du château, un superbe sanatorium.

Au pied de la butte, en bordure du chemin du Haut-Lévêque, un des anciens propriétaires a fait placer une croix avec au centre une petite statue argentée du Christ. Ce propriétaire était très pieux; il recevait souvent chez lui des ecclésiastiques, des religieuses. Ce sont ces raisons qui le déterminèrent à faire placer une croix dans son domaine devenu une sorte de lieu de pèlerinage.

o o o

Feuillas.

La propriété de Feuillas a été transformée en sanatorium. Le nom de Feuillas est effacé. L'établissement est, à présent, désigné sanatorium Xavier Arnozan, nom d'un médecin qui fut pendant de longues années doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux.

Nous avons connu le professeur Arnozan; c'était un modeste. Il nous disait un jour, lors d'un congrès médical qu'il présidait: "Il ne faut pas rire des remèdes de bonne femme; ils sont parfois plus efficaces que bien des produits scientifiques..."

o o o

Les Carmes.

L'ordre du Mont-Carmel fut fondé en Palestine, au douzième siècle et introduit en France sous Saint-Louis. Les religieuses de ce et ordre s'appelaient Carmes ou carmes déchaux ou déchaussés parce qu'ils allaient nu-pieds.

Les Carmes avaient un couvent à Pessac, dans le lieu qui perpétue leur souvenir. Leur domaine était, vers 1860, propriété de Léon Colin.

Soulignons que l'ordre du Mont-Carmel était un des quatre grands ordres mendiants.

o o o

Camponac.

Le château de Camponac est une construction moderne qu'il faut ranger parmi les plus ^{complètes} remarquables de la contrée. Sa façade blanche regarde un parc où il y a une magnifique allée d'arbres.

Ce domaine est la propriété de la famille Eschenauer depuis 1878; antérieurement il a eu, entre autres propriétaires, M. Fort.

o o o

Laburthe.

Ce château a été bâti par Jean Laburthe, avocat et substitut du procureur syndic de l'Hotel de ville. Ce personnage mourut et fut inhumé à Pessac le 17 février 1784. L'actuel domaine de Laburthe comprend l'ancienne propriété de ce nom et une portion notable du domaine de Brivazac. Cette adjonction remonte à 1868.

Le château de Laburthe a appartenu, sous l'Empire, à la veuve Pommez.

o o

Parmi les autres châteaux de Pessac, signalons: Bélegrave, Candau, Verthamon, Bellevue, Cazalet (le vignoble de Cazalet a dépendu jusqu'en 1858 du château Sainte-Marie Pape-Clément); Forestier; Monbalon; Phénix; Livrac.

....

Ce dernier nom était celui d'une seigneurie du seizième siècle.

Des documents de 1582 à 1598 font mention "d'un terrier pour demoiselle Marguerite de Morel, dame de Livrac, et demoiselle Serene de Beaussay, aussi dame de Livrac, femme de Martin de Mesmes, écuyer, pour la paroisse de Pessac", (12).

Mentionnons enfin - nous excusant d'avance si nous en oublions - Castillon, sur le chemin du Haut-Lévêque, tout près de la Fon de Pessac. Castillon ~~intéressante~~ doit être pris dans le sens de castel. Cette demeure a, en effet, l'aspect d'un petit château avec ses deux tours carrées et crénelées, encadrant une galerie reposant sur des colonnes d'ordre dorique.

Là habitait en 1878, le sieur Ruffle.

Le nom de Castillon se lit toujours sur les piliers du portail d'entrée.

(12) archives départementales = maisons nobles.

CHAPITRE VI

CASTERA ET TUMULI.

Il existe en Gironde / une vingtaine de lieux dits "Castera". Il y en a un notamment à Pessac.

Cette dénomination de Castera se rapporte, dans notre pays, à la plupart des ruines, qu'elles contiennent des constructions ou qu'elles ne soient composées que d'une motte ou de retranchements en terre.

Dans les temps très anciens, en vue de se défendre contre un ennemi éventuel ou même contre les attaques de ses voisins, chaque famille faisait de sa maison une sorte de forteresse. C'est ce qu'on appelait un castera.

L'emplacement d'une de ces forteresses se trouve donc à Pessac, à environ cinq cents mètres du bourg, à droite de la route départementale, en allant vers Arcachon, exactement dans l'ancien domaine forestier.

Léo Drouyn, l'éminent archéologue, qui visita ce castera sous le second empire, en a laissé une description que l'on peut résumer ainsi:

Un fossé l'enveloppe en entier et donne à l'ensemble une forme barlongue; un second fossé le divise en deux parties à peu près égales; ce fossé central paraît avoir été formé par la nature pour l'écoulement d'une petite source ferrugineuse dénommée "fontaine du Pape Clément".



Une des deux mottes est plus large et plus haute que l'autre; son plateau - vraisemblablement de forme circulaire à l'origine - devait supporter le donjon. On n'a trouvé sur ces mottes que quelques pierres et une petite quantité de tuiles. Mais le sol dans le voisinage de la fontaine était couvert de nombreux fragments de tuiles à rebord, ce qui atteste que cet endroit avait été recherché par une famille gallo-romaine.

Léon Drouyn croit que cette forteresse est l'ancien manoir de Clément V. "Elle est située, écrit-il, au milieu des possessions de ce pontife et à 100 mètres environ à l'ouest de la pièce de terre appelée "la vigne du pape Clément" (1).

Nous partageons l'avis de Léo Drouyn. L'emplacement du castrum indiqué par lui se trouve dans le lieu qui a conservé le nom de "quartier du pape Clément". Toutefois, il y a eu des changements depuis la visite que fit à Pessac le savant archéologue bordelais. Il ne reste plus, en effet, qu'une motte recouverte de vignes; l'autre a été détruite par des gens qui ignoraient l'importance qu'elle avait ^{touchant les} ~~au point de vue des~~ antiquités de notre région. On ne peut guère se faire maintenant une idée du castrum. [D'autre part, Drouyn souligne que la source du pape Clément était recouverte d'un dôme (2). Il n'en est plus de même aujourd'hui.

La source est marquée par un édicule à fronton triangulaire, sur ses deux faces, avec sur la face antérieure une niche

(1) - La Guienne militaire
(2) - La Guienne militaire

où il y a une statue de la Vierge. Aucune inscription sur ce petit monument.

La fontaine est en contre bas du sol d'environ 1 m.20; on y accède par un escalier à double révolution. En été, comme en hiver, la source produit le même débit. L'eau est excellente elle coule dans un fossé voûté sur quelques mètres puis gagne un lac de la propriété et va, finalement, se perdre dans le Peugue.

• •

A peu de distance du chemin du Haut-Lévêque ^{il y a} ~~existe~~ un autre reste de motte qui semble avoir été considérable. Elle était entourée d'un très large fossé rempli de vase mouvante sur laquelle il était imprudent de s'aventurer. Ce fossé a été comblé avec la terre d'une bonne partie de la motte.

Ces deux derniers mots réunis ont formé le nom de " Lamothe " qui a été attribué à l'endroit où se trouvent ces vestiges archéologiques.

Léo Drouyn dit avoir découvert sur l'emplacement de l'ancien fossé un fragment de couteau en silex. Il en a déduit que la motte voisine du Haut-Lévêque appartient à la période préhistorique.

• •

Dans une lande appelée Artillas, près du village de Ladonne, se trouvent dix ~~autres~~ tumulus placés sans ordre apparent. Le plus grand a 2 m.50; le plus petit, cinquante centimètres. La terre employée à les former a été prise à côté de

chacun d'eux, mais non tout autour comme cela arrivait lorsqu'on voulait faire une motte devant servir d'habitation et de forteresse. L'emplacement occupé par les tumulus surplombe un peu les environs. On a fouillé celui de l'orient et on y a découvert un couteau à silex, ~~qui se trouvait à l'égale de l'orient et de l'ouest~~
~~des tumulus.~~

° ° °

Le village du Pujau est signalé dans un texte du 23 mars 1604. En 1741, Pujau était transformé en Poujau. En 1826, ce nom était orthographié Loujeau. C'est maintenant le Poujeau. Ce village tiendrait son nom des tumulus qu'on y voyait autrefois et dont il ne reste plus trace.

Les mots Poujeau et Pujos sont synonymes de tumulus ~~ou~~
~~tumulus~~ mottes ou élévations.

° ° °

Plusieurs routes romaines partaient de Bordeaux allant dans différentes directions. Deux d'entre elles conduisaient: l'une à La Teste par Croix d'Hins, l'autre à Bayonne par Salles. Ces longues chaussées aux robustes empierrements furent suivies par les armées de l'empire, les fonctionnaires, les voyageurs.

La voie romaine Bordeaux-La Teste, par Croix d'Hins, traversait le centre de Pessac car elle suivait à peu près la direction de la ligne ferrée Bordeaux-Arcachon.

L'autre voie menant à Bayonne par Salles sépare aujourd'hui le territoire de Pessac de celui de Gradignan, entre le

chemin de la Paillère et celui du Haut-Lévêque. Elle est appelée "chemin de la voie romaine". On voit encore par endroits, à Pessac, des vestiges de cette voie antique.

Les chemins de Saint-Jacques (1) furent plus tard, et pour la plupart, établis sur des routes construites par les Césars.

La voie du Centre passait par Périgueux, La Réole, Bazas, Mont de Marsan, Orthez, Saint-Palais, Ostabat et Saint Jean Pied de Port.

La voie de Gascogne suivait l'itinéraire ci-après: Bordeaux, Pessac-Talence, Belin, Salles, Dax, Sordes.

Les pèlerins s'étant arrêtés à Bordeaux, rue du Mirail, à l'hôpital Saint-Jacques et reprenant leur voyage, tournaient rue des Augustins, gagnaient la rue Sainte-Catherine et s'engageaient route de Bayonne (cours de l'Argonne); arrivés au carrefour Saint-Genès, ils prenaient "le grand chemyn romyeu" (partie du cours Gambetta) le suivaient jusqu'au chemin Roul, pénétraient dans ce chemin qu'ils parcouraient dans son entier et atteignaient "le chemin de la voie romaine" dont nous venons de parler et qui, encore une fois, ^{separe} ~~sert de limite aux communes de~~ Pessac ~~de~~ de Gradignan.

Charlemagne emprunta "la voie du centre" quand il partit avec son neveu Roland pour aller combattre les Sarrazins. Au

(3) - Il s'agit des chemins que suivaient les pèlerins pour se rendre à ~~l'abbaye de Saint-Jacques de Compostelle~~ Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, ~~à l'abbaye de Saint-Jacques de Compostelle~~.

retour de son expédition, il passa par "la voie de Gascogne."
Ainsi le grand empereur, ramenant le corps de Roland et ceux
des autres preux également tués dans l'embuscade de Roncevaux
traversa Pessac et Talence pour se rendre à Bordeaux, en la
basilique Saint-Seurin où, selon la tradition, il aurait déposé
l'olifant ~~ramené~~ de l'illustre paladin.

•
• •

C H A P I T R E VII

DU MOYEN-AGE à 1944.

Dans un texte du douzième siècle figure le seigneur Amanieu de Pessac.

Une bulle d'Alexandre III adressée à Bertrand, archevêque de Bordeaux, lui enjoignit de "frapper d'interdit les terres d'Amanieu si dans les quinze jours celui-ci ne restituait pas à Saint-Seurin les possessions qu'il avait usurpées au Hâ".

Amanieu s'empressa de faire cette restitution. Il assista peu après à la réception de son fils Milet comme chanoine de Saint-Seurin.

Alexandre III fut pape de 1159 à 1181; la bulle concernant Amanieu fut donnée en 1170. C'est, à notre connaissance, la plus ancienne mention concernant un Pessacais.

Dans un bail à fief de mars 1217, il est question de Bertrandus de Pessac, prieur de Sainte-Croix. (1)

On retrouve le nom de cet ecclésiastique: 1° dans un acte relatif à une donation à l'abbaye de Sainte-Croix et daté de 1222; 2° dans une transaction passée en 1250. A cette dernière date, Bertrandus de Pessac était toujours prieur de Sainte-Croix.

Au quatorzième siècle, on note parmi les principaux habitants de Pessac:

(1) - Archives historiques de la Gironde, Tome 27, p. 48

Amanieu d'Escures, damoiseau, qui passa "un accord avec Guillaume, Arnaud, P. Jean et autre Arnaud d'Arlac frères, de Merignac, au sujet d'une terre labourable au Puch de La Grava (27 février 1333)"

Guiraud d'Escures, damoiseau qui donna bail à fief à Guillaume de Somolanas, de Mèrignac, lui permettant de faire paître ses troupeaux sur les terres et landes lui appartenant tant à Pessac qu'à Mèrignac excepté dans les vignes et près au lieu dit Puch de La Grava (avril 1366)

A) 27 Aout 1365.- Lettre de l'archevêque Elie donnant pouvoir "dominis Folquerio La Cumba, vicario; Johanni de Crota, generali receptori, et Ayolo de Rapina, sigillatori nostris" de procéder au bail à fief des vignes vacantes à Pessac, à cause des guerres ministres et autres accidents".

Δ) Du 1er septembre 1375.- "Acte par lequel Marie du Tastar a revocqué, cassé et annulé, tous procès ^u me^s par le passé par Guillaume du Tastar son frère, de la paroisse de Pessac, contre le chapitre duquel ledict Guillaume estoit homme questau et reconnoit ladite Marie à l'autorité de son mary, que Guillaume du Tastar, son père, estoit perpétuellement homme questal a taille à queste et à merce de son corps et de tous ses biens dudit chapitre, et a promis de paier et rendre chescun an au dit chapitre les questes, tailles et manoeuvres que ledit chapitre luy voudra imposer a son loyal pouvoir" (2)

Dans la première moitié du quinzième siècle un sieur

(2) - Archives départementales. Série G. Chapitre métropolitain Saint André

Pierre Dutrac - "Pétrus de Traco" - habitant Pessac, où il avait des possessions se retira dans l'hôpital de Saint-Seurin fondé par l'archevêque Pey Berland et se consacra ~~à cet établissement~~ à cet établissement. Il y finit même ses jours. Par testament, Pierre Dutrac avait légué tous ses biens à l'hôpital de Saint-Seurin.

Dans un texte du 15 mai 1476, déjà cité p. il est question de la mothe ou maison noble de Bertrand Calhau, chevalier. Elle était située dans la paroisse de Pessac, au lieu appelé "Branat".

La famille Calhau était une des principales familles de la région. Elle a donné plusieurs maires à Bordeaux.

Une autre / Mothe, voisine de la précédente, est mentionnée dans un acte du 16 mai 1486; elle était désignée / Mothe Velha, c'est à dire ancienne mothe ou ancienne maison noble.

17 Octobre 1530.- Cette date est celle du contrat d'achat de la paroisse et seigneurie de Pessac fait par la ville de Bordeaux "comme une dépendance de la baronnie de Veyrines qu'elle avoit ci-devant acquise" (†) 3

[- Les *ansites* de la paroisse de Pessac ont été reconnues dans huit différents terriers, depuis 1506 jusqu'à 1619. Depuis le milieu du dix-septième siècle, aucune rente foncière n'était servie; elles pouvaient s'élever annuellement à 3 livres, non compris quelques agrières au septain des fruits.

Les landes et vacants de cette paroisse furent l'occasion d'un long procès entre la ville et le propriétaire de la maison

3 / (†) - Inventaire sommaire de la Jurade.

de Bieuzac. La possession par cette maison d'un fief et franc-aleu donna lieu à de nombreux envahissements et à des concessions à fief nouveau par la maison de Bieuzac. Elle percevait un droit de pacage par tête de brebis, et sur le refus de paiement, le troupeau était confisqué. Une action fut intentée devant le Parlement, les dossiers acquirent lentement un volume effrayant, et l'affaire ne fit que se compliquer d'incidents nouveaux; on y remarque qu'un procès-verbal de transport sur les lieux coûta 15.000 livres (1).

En 1637 pour les tailles de Guyenne, Pessac payait 1566 livres 18 sols, 8 deniers. Les paroisses de Talence et de Mérignac versaient de leur côté, à la même date, la première 1190 livres 5 sols 4 deniers; la seconde 2636 livres, 13 sols, 4 deniers (2).

Pendant les troubles de la Fronde, ^(en 1649,) le duc d'Épernon gouverneur de la province, vint avec sa cavalerie assiéger à Gradignan le prieuré de Cayac où s'étaient réfugiés des paysans révoltés et bien résolus à se défendre.

Les troupes commirent des actes inqualifiables dans les communes qu'elles traversèrent pour se rendre sur le théâtre des opérations. Pessac, Canéjan, Mérignac, Cadaujac, le Bouscat, Talence furent des localités très éprouvées par la soldatesque, au point qu'^{une} enquête fut ordonnée.

H (1) - Monuments et documents historiques, chap. 11 p. 64

5 (2) - Archives de M. de Lard "Fonds Léo Drouyn" tome 22, p. 220

Louis de Lacour, conseiller du roi, trésorier général des finances en Guienne, fut chargé de cette enquête. Du rapport qu'il rédigea, nous avons détaché seulement le passage ayant trait à Pessac. Il est du reste édifiant:

"Le quinzième de mai 1650 - dit le document - se sont présentés pardevant nous commissaire, député, les cotisateurs de l'année dernière mil six cent quarante neuf et les habitants de la paroisse de Pessac contribuables aux tailles avec le curé de la dite paroisse ez exécution de nostre ordonnance es lettres; ont dict après le serment par eux fait et tel cas requis que la paroisse de Pessac qui n'est éloigné que d'une lieue de Bordeaux est située sur le passage pour aller et venir de Cadillac, Podensac, et autres lieux de haut dans le pays de Médoc qui est au-dessous ladite ville et par conséquent les gens de guerre qui y ont si souvent et avec si grand nombre a la fois passé et repassé principalement lorsque M. Despernon campa à Gradignan, proche et contigu ladite paroisse qui feust à la fin du mois d'avril de ladite année dernière et aussy quand le sieur Bonet, commandant un grand corps de cavalerie allemande conduit par le sieur Navailles, marechal de camp, qui feust au mois de decembre et janvier dernier qui demeura dans ces cartiers l'espace de six semaines ou environ, qu'ils ont ruiné ladite paroisse et réduit la plupart des habitants à mendicité. Plusieurs desquels sont morts dans l'hospital et des autres malades.

"Et pour preuves de ce, lesdits gens de guerre durant ces passages, courses ou logements faits ont pris et ont enlevé auxdits pauvres habitants comme dict taillables jusqu'à trente

paire de boeufs aratoires, plus environ 300 testes de brebis ou chèvres;

"plus douze testes de chevaux ou juments

"qui est en effet, la majeure partie du bestail qui estoit en ladite paroisse appartenant aux dits pauvres habitants avec lequel la plupart subsistent, savoir par les boeufs en labourant et charroyant, des brebis et chèvres pour le laitage et cayé, et des juments par la production des poulains, et autres services qu'ils en tiroient.

"Leur ont aussi emporté plus de la moitié des lits, linge, vaisselle et ferraille qu'ils avoient et ~~ils~~^{n'} eussent rien laissé desdits meubles ny bétail sans ce que les dits habitants en conservoient quelque peu dans les landes et bois dont ils sont proches voisins.

"Pour ce qui est des meubles de bois, comme ils n'estoient portables et que les habitants estoient contraints de les laisser dans leur maison, les dits gens de guerre ont rompu et brûlé la plupart et le tout rendu inutile à tout usage.

"Ont bu ou versé jusqu'à 15 et 16 tonneaux de vin qui appartenoient aux mêmes habitants qui n'avoient pu tirer ni emporter du lieu.

"Plus leur ont emporté ou fait manger jusqu'à cent ou cent vingt boisseaux de blé".

Le procès-verbal signale que les soldats "ont ruiné jusqu'à quarante maysons pour avoir rompu toutes les portes, fenêtrés, planchers et autres boysages, sans comprendre le dé-